

24 - Tarif du parking du port



Tarification pour un stationnement d'un véhicule
dans le parking du port de Sainte-Maxime

12/09/2023

date du conseil portuaire: le 12 septembre 2023

date du conseil municipal:

LA FACTURATION EST FAITE AU QUART D'HEURE DE STATIONNEMENT
CHAQUE QUART D'HEURE EST FACTURE INDEPENDAMMENT DES AUTRES
LES MONTANTS SONT EN TTC DONT TVA EN VIGUEUR
CHAQUE QUART D'HEURE COMMENCE EST DU EN TOTALITE

Du 15 septembre 2023 inclus au 31 octobre 2023 inclus - à compter du 01/04/2024

Du 1er NOVEMBRE Au 31 MARS
GRATUITE TOTALE PENDANT 12 HEURES
AU-DELA APPLICATION DE LA TARIFICATION DIURNE ET NOCTURNE

Tarif n° 24.1 - LES TARIFS DE JOUR (à compter de 8h jusqu'à 1H)

Tarification

Tarification

à compter de la 1ère heure jusqu'à la 3ème heure incluse

soit pour chaque quart d'heure

Tarif n° 24.1.1

2,40 € par heure de stationnement

soit 0,60 € par quart d'heure de stationnement

Tarif n° 24.1.3

à compter de la 4ème heure

soit pour chaque quart d'heure

Tarif n° 24.1.2

2,80 € par heure de stationnement

soit 0,70 € par quart d'heure de stationnement

2,4 € par heure au-delà de 12 heures de stationnement soit 0,60€ le quart d'heure de stationnement

Tarif n° 24.2 - LES TARIFS DE NUIT (à compter de 1H jusqu'à 8H)

Tarification

Tarif n° 24.2.1 - pour chaque heure de stationnement

Tarif n° 24.2.2 soit pour chaque quart d'heure de stationnement

Tarif n° 24.2.3 prix du ticket perdu

0,40 € par heure de stationnement

0,10 € par quart d'heure de stationnement

70,4 Euros

Tarif n° 24.3 - Abonnements annuels

| TYPES D 'ABONNEMENTS |
|--|
| Tarif n° 24.3.1 5 Jours / 7 - 07h00 à 20h00 (Sauf dimanche & un jour au choix) |
| Tarif n° 24.3.2 6 Jours / 7 - 07h00 à 03h00 (Un jour au choix) |
| Tarif n° 24.3.3 7 Jours / 7 - limité à 24 h consécutives |
| Tarif n° 24.3.4 CAUTION (pour création uniquement) |

| Tarification |
|--------------|
| 105 € |
| 120 € |
| 280 € |
| 20 € |

Tarif n° 24.3.5
carte crédit temps (plaisanciers aot annuelles)

1h / jour soit 30 h / mois maximum non cumulable

1€ / heure

durée légale de stationnement limitée à 7 jours